

Quant aux salaires, les sociétés qui font partie de notre association versent annuellement à leurs employés environ \$13,000,000 et aux pêcheurs environ \$32,000,000.

Il est impossible de diviser le montant payé aux pêcheurs en deux catégories: montant payé pour la pêche dans les eaux territoriales et montant payé pour la pêche hauturière.

Je crois, monsieur Goode, que ces renseignements répondent à vos questions.

M. GOODE: Oui, monsieur. Je vous remercie de la peine que vous vous êtes donnée.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous ajouter quelque chose, monsieur Fraser, à l'exposé que vous avez présenté hier au Comité?

Le TÉMOIN: Non, monsieur le président. Pas pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à M. Fraser? En ce cas, monsieur Fraser, je vous remercie beaucoup de l'exposé que vous nous avez présenté et je vous souhaite un bon voyage de retour en Colombie-Britannique.

On a proposé que le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 11 heures demain matin.

M. GIBSON: Un certain nombre de membres du Comité partiront demain, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: A quelle heure?

M. GIBSON: Tard dans l'après-midi. Serait-il possible de convoquer de nouveau M. Bates pour demain? Je pense que plusieurs membres du Comité désirent l'interroger au sujet des objections exposées à la page 15? Je me demande si M. Bates pourra être ici demain.

M. MacNAUGHT: Oui, M. Bates sera ici demain.

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Bates est avec nous cet après-midi et il sera encore avec nous demain.

Il est donc entendu que nous ajournons pour nous réunir de nouveau à 11 heures demain matin dans la salle 430.

Le Comité s'ajourne.